

Février 2017

Flash

Info

Vimines



V

Carte d'identité

Les modalités de délivrance de la carte nationale d'identité changent.

Les demandes ne se feront plus en mairie car seules les mairies instruisant déjà les passeports, seront aptes à délivrer les cartes d'identité. : mairie de Cognin.

V

Borne informatique

Pour effectuer toutes vos démarches administratives, nous vous rappelons qu'une borne informatique est à votre disposition à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture au public.



V

Appel aux volontaires !

A l'occasion des élections présidentielles des **Dimanches 23 Avril et 07 Mai 2017**, la municipalité fait appel au civisme et à la citoyenneté des Viminais.

Elle recherche **des volontaires de plus de 18 ans votant sur la commune pour tenir les bureaux de vote** de la commune durant quelques heures, aux côtés des présidents de bureaux et de leurs équipes d'assesseurs.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 04.79.69.07.69.

V

Du Changement pour les élections 2017



Dans le cadre de la refonte des listes électorales, les listes et lieux des bureaux de vote ont été modifiés.

Le 1er bureau sera situé à la Salle Polyvalente Saint Jean pour les inscrits par ordre alphabétique dont le nom (nom de jeune fille pour les femmes mariées) commence par A à J

Le 2ième bureau sera situé à la Salle Polyvalente Saint Jean pour les inscrits par ordre alphabétique dont le nom (nom de jeune fille pour les femme mariée) commence par K à Z

Les cartes électorales seront renvoyées à partir du mois de mars 2017.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il vous faudra être âgé de 18 ans le jour des élections et être inscrits sur la liste électorale.

Documents à apporter le jour du vote : carte d'électeur et document d'identité avec photographie .(liste sur le site internet)

V Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Janvier 2017

◆ Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal décide de verser la subvention d'équilibre, au budget du Centre Communal d'Action Sociale :

◆ Four à pain du Grand Village : cession de terrain

La commune sera propriétaire de la parcelle cadastrée AY – N° 111 dès l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du nouveau four à pain au Grand Village .

◆ Réfection de la toiture de la Salle des fêtes St Jean

Des travaux de réfection de la toiture doivent être réalisés en urgence à la salle des fêtes St Jean. Ce bâtiment existe depuis de nombreuses années et la toiture n'a jamais été refaite. Lors des épisodes pluvieux, l'eau s'infiltre à l'intérieur de la salle.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes St Jean et précise qu'une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.

◆ Dépenses d'investissement par anticipation

Le conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissements pour lesquelles des crédits seront ouverts au budget primitif 2017 :

extension des réseaux au Jovinal ; réalisation de document d'arpentage, achat d'un aspirateur, d'une remorque et d'une débroussailluse – étude du Pont St Charles – vidéos projecteurs école – mobilier de l'école – Pont du Lard – voirie – travaux du Moulin – portes et fenêtres aux services techniques – matériel salle des fêtes de l'Oseraie – sécurisation des abris bus – matériel zéro pesticide – crues –matériel informatique.

◆ Transport

La commune va réaliser des travaux de sécurisation des abris bus : éclairage solaire dans les abris bus le long de la départementale.

La ligne de transport pour les primaires est ouverte entre Cognin et le Chef-lieu

◆ Four du Sous Mollard

Lors de la réunion de la commission des travaux du 21 Février 2017, le devenir du four a pain sera débattu.

V Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 10 Janvier 2017

◆ Demande de subvention pour l'amélioration de la qualité acoustique

Suite à l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, la qualité acoustique dans le réfectoire s'est abaissée causant une ambiance sonore difficile pendant le service. En effet, sans traitement acoustique particulier, le volume résonne beaucoup et les voix des enfants ne sont pas amorties ce qui rend la pièce très bruyante.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. souhaite mettre en place des solutions d'amélioration acoustique afin de permettre une amélioration de la qualité acoustique du réfectoire. Le coût de mise en place de ces solutions serait de 4910 € H.T. et va solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, au titre de la campagne d'amélioration de la qualité acoustique des établissements accueillant de jeunes enfants.

V Aide aux Devoirs

L'accompagnement scolaire, propose, aux élèves ayant des difficultés scolaires des activités pédagogiques et éducatives après la classe. Il s'adresse à tous les jeunes de la commune.

D'une durée de 1h15, il est organisé par trimestre scolaire, les mardis et vendredis de 16h45 à 18h00.. Il sera coordonné par la directrice des accueils périscolaires et pris en charge soit par un agent, soit par un bénévole.

Tarif :

Le coût de ce dispositif est de 10€ par trimestre quel que soit le nombre de jours et le coefficient familial.

Pour tout renseignement veuillez-vous adresser à :

Mme Katia STRAPPAZZON, Directrice des accueils périscolaires

Tel : 06.29.69.70.34

Mail:centrelouis@vimines.com.



V Guide ADOS

Un guide Ados a été publié et conçu pour les Ados de notre commune . Il regroupe un ensemble d'informations utiles à savoir les formations BAFA, la création d'un pôle jeunesse, jobs de vacances , l'accompagnement scolaire...

Il est consultable sur le site <http://vimines.com>.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec

Anne Sophie CROZIO au 06 27 07 30 25.

V Bibliothèque –Rencontre Auteur

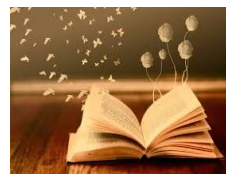
Zoë, âgée de 5 ans, est atteinte d'une tumeur du tronc cérébral. Elle habite en Angleterre avec ses parents et connaît très bien Vimines puisqu'elle vient régulièrement chez sa grand-mère, ses cousins et ses cousines.

Un mouvement de solidarité a été lancé afin d'aider financièrement la famille pour l'achat de traitements médicamenteux .

L'écrivain Nicolas GOUDENOVE en apprenant l'état de santé de Zoë a tout de suite proposé de reverser 50% de l'achat de son livre "au pied de l'arbre de vie"

Ce livre est disponible à l'accueil de la mairie au prix de 8€ .

L'auteur Nicolas GOUDENOVE sera présent à la bibliothèque le **vendredi 10 mars 2017 à 15h30.**



Vous pourrez ainsi échanger avec lui et faire dédicacer votre livre entre 17h30 et 19h00.

Cette après midi se terminera par une petite collation.

V Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge française

Une campagne de sensibilisation auprès du Grand Public va être lancée sur la commune du 20 février au 18 Mars 2017 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association et interviendra aux horaires prévus à cet effet, entre 12h00 et 20h00 du Lundi au Vendredi et de 12h00 à 18h00 le Samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix -Rouge française et pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers.



V Interdiction du surteintage des vitres avant des véhicules

À partir du 1^{er} janvier 2017, les vitres du pare-brise et les vitres latérales avant, côté conducteur et côté passager, des automobiles doivent avoir une transparence suffisante, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du véhicule, et ne provoquer aucune déformation notable des objets vus par transparence, ni aucune modification de leurs couleurs.

La transparence de ces vitres est considérée comme suffisante si le facteur de transmission régulière de la lumière est d'au moins 70 %. Ce taux correspond à celui appliqué au moment de l'homologation des véhicules qui sortent d'usine.

Des dérogations médicales pourront être accordées aux personnes souffrant d'une des trois affections très spécifiques : protoporphyries érythropoïétiques ; porphyries érythropoïétiques congénitales ; xeroderma pigmentosum.

V Autorisation de sortie du territoire (AST) obligatoire à partir du 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un [formulaire](#) (cerfa 15646*01 disponible sur le site internet) qui précise les mentions suivantes :

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).



V Don d'organes : il est possible de refuser

Depuis le 1er janvier 2017, chacun est présumé consentant au prélèvement d'organes après son décès. En cas d'opposition à ce don, une inscription sur le registre national automatisé des refus peut aujourd'hui être réalisée en ligne sur le site du Registre national des refus.

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a posé le principe du consentement présumé de chacun au prélèvement d'organes et de tissus post-mortem, sauf si un refus de don a été exprimé de son vivant.

Aujourd'hui, l'opposition suppose une inscription sur le Registre national des refus qui peut être réalisée :

- par une demande d'inscription auprès de l'Agence de biomédecine par papier libre ou par internet sur [le nouveau site dédié registrenationaldesrefus.fr](http://le-nouveau-site-dédié-registrenationaldesrefus.fr) ;
- par un document personnellement écrit, signé et daté confié à un proche (en cas d'impossibilité de réaliser soi-même cet écrit, le document peut être rédigé par un tiers dont le contenu devra être attesté par deux témoins).



L'accès aux déchetteries change

• **Pour les professionnels** : les déchetteries chambériennes et aixoises n'accepteront plus les dépôts des professionnels. Dans le même temps des déchetteries privées se sont ouvertes et proposent un service et des horaires adaptées aux entreprises. Les professionnels sont invités à utiliser leur stocks de tickets avant le 31 mars 2017, date à laquelle ils n'auront plus le droit d'entrer dans les déchetteries. Les professionnels vont donc devoir s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement et les déchets amenés dans ces déchetteries privées seront pesés et facturés en fonction du poids, de la catégorie et du tri préalable.

• **Pour les usagers privés** : depuis le 1^{er} Janvier 2017, les déchetteries sont équipées de barrières et les usagers doivent s'inscrire via un formulaire disponible en ligne sur le site internet de Chambéry métropole. Le numéro de plaque d'immatriculation est entré dans une base de données, ce qui permet d'identifier votre véhicule à son arrivée à la déchetterie.

Si vous vous présentez à l'entrée de la déchetterie sans être répertorié dans la base de données, vous ne serez pas reconnu mais vous pourrez tout de même accéder à la déchetterie. On vous remettra un formulaire sur place pour vous inscrire et pour pouvoir accéder la fois suivante.

Pour tout renseignement, prendre contact avec

M. Nicolas CHATON au 04.79.69.94.20



GENERATIONS
MOUVEMENT
LE SIGNAL
VIMINES



REPAS du SIGNAL
avec les instruments de musique

Animation musicale
« Maryline »

Buvette – Pâtisserie – Tombola

DIMANCHE 2 AVRIL 2017

Salle de l'Oserale
à midi

Prix : 26 €

Menu : Repas gourmand



Réservation : 04 79 69 25 87
04 79 69 74 57



Vim Tonic

Le cycle MARCHE NORDIQUE reprend le 03 Avril à 18h30

N'hésitez pas à vous renseigner et vous inscrire

Muriel BATON : 06 82 42 99 06

Christine NOUGAREDE : 06 14 68 97 08



Appel aux photographes

Afin d'égayer notre site internet et nos publications, nous lançons un appel aux photographes. Nous recherchons des prises de vue sur la commune de Vimines : vue paysagère, patrimoine, etc..

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration .

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 04 79 69 07 69 ou par mail contact@vimines.com